

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 11 juillet 2023, à 19 h 30
en la salle du Conseil**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Isabelle Hardy Véronique Baril
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
Est absent :	M. le Conseiller	Sébastien Lévesque

2023-07-11 - 256

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

Le Conseil municipal nomme Mademoiselle Yohana Kabie et Monsieur Benoit Renaud, personnalités du mois de juillet. Mademoiselle Yohana Kabie représentera la Ville lors des prochains jeux d'été du Québec, puisqu'elle fera partie de l'équipe de soccer régionale. Monsieur Benoit Renaud est le porteur du projet gagnant de la première édition du budget participatif.

2023-07-11 - 257

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 258

Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 13 juin 2023, tel que rédigé;

ADOPTÉ



2023-07-11 - 259

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de juin 2023 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
98 008 à 98 263	3 331 567,11 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 260

Adoption - Règlement numéro 1036-2

Règlement modifiant le règlement numéro 1036 constituant un Comité consultatif en circulation

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1036-2 lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1036-2 modifiant le règlement numéro 1036 constituant un Comité consultatif en circulation;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 261

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1048-1

Règlement modifiant le règlement numéro 1048 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de propriété privée

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1048 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de propriété privée et dépose ledit projet;

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 262

Renouvellement de l'assurance contre les cyber-risques 2023-2024

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait partie du regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler l'assurance contre les cyber-risques pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juillet 2024;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à renouveler la couverture d'assurance contre les cyber-risques pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juillet 2024 moyennant une prime de 11 621,12 \$ incluant les frais de l'UMQ et les taxes applicables;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 263

Octroi de contrat - Fourniture et installation de 2 stèles d'identification du parc industriel

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire remplacer les 2 stèles d'identification du parc industriel;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé une soumission à la société par actions Martech signalisation inc. en raison de son expérience et de sa spécialisation dans le domaine;

Attendu la soumission de la société par action Martech signalisation inc. datée du 4 juillet 2023 au montant de 64 181,92 \$ incluant les taxes applicables pour la fourniture et l'installation de 2 stèles;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de 2 stèles d'identification du secteur industriel à la société par actions Martech signalisation inc. pour une somme 64 181,92 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 264

Octroi de mandat - Services professionnels rendus pour le projet de centre aquatique

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu des services professionnels de Gestion Cité-Ville (9375-3283 Québec inc.) pour le projet de centre aquatique;

Attendu que les services professionnels ont été rendus d'avril 2022 à juillet 2023, pour un montant total de 25 696,91 \$ incluant les taxes applicables;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour les services professionnels pour le projet de centre aquatique à la société par actions Gestion Cité-Ville (9375-3283 Québec inc.) pour une somme 25 696,91 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ



2023-07-11 - 265

Promotion - Directrice du Service des infrastructures et techniques

Attendu que le poste de directeur du Service des infrastructures et techniques est vacant;

Attendu que Madame Joëlle Brassard, directrice adjointe du Service des infrastructures et techniques depuis mai 2020 assure l'intérim du poste de directrice;

Attendu que Madame Brassard possède les compétences pour accéder au poste de directrice;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

De promouvoir Madame Joëlle Brassard au poste de directrice du Service des infrastructures et techniques;

Que cette nomination soit effective à partir du 12 juillet 2023;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 266

Promotion - Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Attendu que le poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement est vacant depuis le 7 juillet 2023;

Attendu que le directeur adjoint du Service de l'urbanisme, Monsieur Mathieu Racette, possède les compétences pour accéder au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

De promouvoir Monsieur Mathieu Racette au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Que cette nomination soit effective à partir du 12 juillet 2023;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 267

Adoption - Politique de soutien à l'athlète élite

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté, le 14 mars 2023 une politique de soutien à l'athlète élite;

Attendu que le Conseil municipal désire modifier la politique afin de modifier le montant de soutien aux athlètes participants aux jeux du Québec;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines modifie sa politique de soutien à l'athlète élite portant le numéro 028-2023 en la remplaçant par la politique de soutien à l'athlète élite portant le numéro 028.1-2023;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 268

Paiement somme forfaitaire - Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a valablement cautionné l'emprunt hypothécaire du Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines qui a été pris pour financer le remplacement de son système de réfrigération R-22 en remplissant les formalités requises par la *Loi sur les cités et villes* et en obtenant l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire payer au Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines une somme forfaitaire de 50 000 \$, de la Ville, afin de pouvoir couvrir le déficit d'opération dudit Centre Sportif pour l'année en cours;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise le paiement au Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines d'une somme forfaitaire de 50 000 \$, afin de couvrir le déficit d'opération de l'année en cours;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 50 000 \$ au Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 269

Transfert des lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec au domaine privé

Attendu que les lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec sont des biens du domaine public et affectés à l'utilité publique conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec*;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit vendre les lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du réaménagement du boulevard Sainte-Anne;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit sortir ces immeubles du domaine public pour les faire passer au domaine privé;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines transfère les lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec de son domaine public à son domaine privé afin de vendre lesdits lots au ministère des Transports et de la Mobilité durable et que, par conséquent, ces derniers ne seront plus affectés à l'utilité publique;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 270

Autorisation spéciale pour permettre la tenue de la fête des citoyens

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines organisera une fête des citoyens le 16 septembre 2023;

Attendu que dans le cadre de la fête des citoyens, des activités ainsi que des feux d'artifice sont prévus le 16 septembre 2023 au parc des Saisons de 13h à 23h;

Attendu que dans le cadre de la fête des citoyens, la vente et la consommation d'alcool seront permises sur le site du parc des Saisons entre 13h et 23h;

Attendu que le règlement n° 4001 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être interdit la vente et la consommation d'alcool sur les places publiques, sauf lors d'événements publics avec l'autorisation préalable du Conseil municipal;

2023-07-11 - 270

(suite)

Attendu qu'en vertu du règlement n° 3700 concernant la prévention des incendies, les feux en plein air sont interdits sur tout le territoire de la Ville;

Attendu que le Conseil municipal désire autoriser la vente et la consommation d'alcool ainsi que les feux d'artifice lors de la fête des citoyens qui doit se tenir le 16 septembre 2023;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que dans le cadre des activités de la fête des citoyens qui se tiendra le 16 septembre 2023, le Conseil municipal autorise la vente et la consommation d'alcool au parc des Saisons entre 13h et 23h ainsi que la tenue de feux d'artifice;

Que copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie ainsi qu'au Service des infrastructures et techniques;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 271

Demande d'aide financière - Entente de développement culturel 2024 du ministère de la Culture et des Communications

Attendu l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications qui doit être déposé à l'automne 2023;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications pour payer une portion des coûts du renouvellement de sa politique culturelle;

Attendu que le Conseil municipal doit autoriser la production de cette demande d'aide financière;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications pour payer une portion des coûts du renouvellement de sa politique culturelle;

Que Frédéric Maltais, directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications et soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 272

Autorisation spéciale - Fermeture de la 2^e avenue Classique de la mairesse

Attendu que dans le cadre de la Classique de la mairesse un grand chapiteau sera installé sur la portion de la 2^e Avenue située entre la rue Chaumont et le boulevard Sainte-Anne;

Attendu qu'en raison de l'installation de ce grand chapiteau, il sera nécessaire de fermer à la circulation la portion de la 2^e avenue située entre la rue Chaumont et le boulevard Sainte-Anne, et ce, les 26, 27 et 28 septembre 2023;

2023-07-11 - 272

(suite)

Attendu que le Conseil municipal peut, par résolution, autoriser exceptionnellement la fermeture temporaire de rue;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la fermeture temporaire à la circulation de la portion de la 2^e avenue située entre la rue Chaumont et le boulevard Sainte-Anne, et ce, les 26, 27 et 28 septembre 2023;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Service des infrastructures et techniques;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 273

***Fermeture temporaire de la 3^e Avenue
Autorisation - circulation des véhicules tout terrain (VTT)
Marche Pierre Lavoie***

Attendu la marche Pierre Lavoie qui doit avoir lieu le dimanche 15 octobre 2023 sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture d'une partie de la 3^e Avenue, entre la rue des Cèdres et la rue René, le dimanche 15 octobre 2023, et ce, de 7h à 13h;

D'autoriser, s'il le juge opportun, le Service de police à fermer temporairement et au besoin, certaines voies publiques afin d'assurer la sécurité des marcheurs;

D'autoriser les véhicules tout terrain (VTT) à circuler dans les rues le dimanche 15 octobre 2023 de 7h à 13h;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au service des infrastructures et techniques;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 274

***Nomination
Membre du Comité consultatif en environnement***

Attendu qu'un poste est vacant au sein du Comité consultatif en environnement;

Attendu qu'en vertu des modalités du règlement numéro 1035 constituant un Comité consultatif en environnement, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

Attendu que le Conseil municipal a reçu la candidature de Madame Sarah Bérubé-Thériault et qu'il désire nommer Madame Sarah Bérubé-Thériault à titre de membre du Comité consultatif en environnement afin de combler le poste vacant;

2023-07-11 - 274

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De nommer Madame Sarah Bérubé-Thériault comme membre du Comité consultatif en environnement, jusqu'au 1^{er} janvier 2024;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 275

Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Diminution de la limite de vitesse - chemin de la Plaine (route 335)

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se préoccupe de la sécurité de ses citoyens;

Attendu que l'intersection du chemin de la Plaine et de la rue des Sources est dangereuse, puisque de nombreux automobilistes l'empruntent pour accéder aux quartiers résidentiels de la Ville;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines juge important qu'une diminution de la limite de vitesse permise soit apportée sur le tronçon situé entre le 14 et le 42, chemin de la Plaine (route 335), afin que la limite de vitesse soit réduite de 70km/h à 50 km/h;

Attendu la recommandation du Conseil consultatif en circulation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à cet effet;

Attendu que ce tronçon du chemin de la Plaine (route 335) relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à une analyse de la situation afin de considérer une diminution de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h pour le tronçon situé entre le 14 et le 42, chemin de la Plaine (route 335), afin d'assurer la sécurité des citoyens et des utilisateurs;

ADOPTÉ

2023-07-11- 276

Financement du projet d'aménagement du parc Saint-Gabriel ainsi que des travaux de réfection et d'éclairage du Chemin du Lac

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit fixer le terme de l'emprunt du règlement numéro 1024 pour le projet d'aménagement du parc Saint-Gabriel ainsi que des travaux de réfection et d'éclairage du Chemin du Lac;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le terme du remboursement du règlement numéro 1024 pour le projet d'aménagement du parc Saint-Gabriel ainsi que des travaux de réfection et d'éclairage du Chemin du Lac soit fixé à 15 ans;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ADOPTÉ

2023-07-11 - 277

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juin 2023
- Rapport budgétaire au 30 juin 2023
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2023
- Compte rendu de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 14 juin 2023
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en urbanisme tenue le 21 juin 2023
- Procès-verbal de la réunion du Comité de démolition tenue le 20 juin 2023
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation - Juin 2023

ADOPTÉ

2023-07-11 - 278

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 48-48A, boulevard Sainte-Anne
- 208-210, boulevard Sainte-Anne
- 48, chemin du Golf
- 5975, montée Gagnon
- 5850 montée Gagnon

Attendu que les demandes de permis soumises à un P.I.I.A. doivent être approuvées par le Conseil municipal;

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement numéro 1046 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Demandes acceptées		
Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Adresse
2023-06-21 (accepté)	2023-048	48, boulevard Sainte-Anne
2023-06-21 (accepté)	2023-049	208-210, boulevard Sainte-Anne
2023-06-21 (accepté)	2023-050	48, chemin du Golf
2023-06-21 (accepté)	2023-051	5975, montée Gagnon
2023-06-21 (accepté)	2023-052	5850, montée Gagnon

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées au tableau intitulé « Demandes acceptées » du 2^e attendu de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 279

Demande de dérogation mineure – 421, montée Morel

- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour autoriser un lien entre la construction accessoire (garage attenant) et le logement intergénérationnel situé au 421, montée Morel dérogeant ainsi à l'article 122 du règlement de zonage numéro 860 qui interdit aucun usage principal ou complémentaire à l'intérieur d'une construction accessoire;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour aménager un espace de stationnement distinct supplémentaire pour un logement intergénérationnel afin de déroger à l'article 295 du règlement de zonage 860;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour aménager une porte d'accès sur le mur avant qui ne donne pas accès au logement principal pour une habitation unifamiliale afin de déroger à l'article 1297 du règlement de zonage 860;
- Attendu** que la demande ne respecte pas l'ensemble des conditions de recevabilité à une dérogation mineure ;
- Attendu** que les permis de construction conformes ont été délivrés en mai 2023;
- Attendu** que le demandeur a déjà coulé les fondations selon les plans déposés avec la demande de dérogation mineure;
- Attendu** que la demande de dérogation mineure ne constitue pas un cas isolé;
- Attendu** que la demande vise à déroger à trois dispositions réglementaires du règlement de zonage 860;
- Attendu** que conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit rendre sa décision après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal refuse ladite demande, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-07-11 - 280

Approbation - Réfection de la toiture de deux tourelles de l'église, 129, boulevard Sainte-Anne

- Attendu** qu'une demande de réfection de la toiture de deux tourelles de l'église a été déposée pour le 129, boulevard Sainte-Anne;
- Attendu** que le projet est soumis aux dispositions du règlement sur la citation de monuments historiques 781;
- Attendu** que la demande est conforme aux dispositions du règlement sur la citation de monuments historiques 781;
- Attendu** que les travaux visent les tourelles où des infiltrations d'eau ont été remarquées;
- Attendu** que conformément à l'article 4 du règlement sur la citation de monuments historiques 781, le Conseil municipal doit approuver le projet, à la suite de la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte ladite demande, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-07-11

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2023-07-11 - 281

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Marie-Eve Charron, greffière adjointe